

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DE L'UNIVERSITE

Jeudi 3 octobre 2019, 12H15, SALLE B41, Bâtiment principal

Présent-e-s :

Présidente : Ellen Hertz

Membres : Kaltrina Alushaj, François Bourquin, Blaise Carron, Annik Dubied, Claudine Faehndrich, Léa Farine, Laurent Gobat, Adrian Holzer, Edith Joseph, André Kuhn, Philippe Lamb, Gilles Lauener, Robin Lüchinger, Giona Francesco Preisig, Sergio Rasmann, Carolina Salva Lopez, Patrick Vincent

Membres du Rectorat
(voix consultatives) : Jean-Marie Grether, Olivier Guillod, Kilian Stoffel

Excusé-e-s :

Membres : Allison Beretta, Théophile Boucard, Pascal Felber, Pascal Mahon, Pierre-Alain Mariaux, Fiona Silva Vicente

Membres du Rectorat
(voix consultatives) : Felix Kessler, Daniel Schulthess

Procès-verbal : Caroline Gillardin Masci

Ordre du jour

1. Accueil et information
2. Approbation:
 - a. De l'ordre du jour
 - b. Du PV de la séance du 11 avril 2019
3. Invitation de la présidente de l'ACINE (Association du corps intermédiaire de l'UniNE)
Madame Léa Farine
4. Discussion sur le Mandat d'objectifs 2019-2022
5. Discussion des thématiques – création des groupes de travail
6. Communications du Rectorat
 - a. Procédure d'accréditation
7. Divers et imprévus

Procès-verbal

1. Accueil et information

La présidente Ellen Hertz (EH) accueille les 5 nouveaux membres et propose un tour de table afin que chaque personne se présente.

EH invite chacun-e à observer une minute de silence en hommage à Madame Federica Diémoz, Professeure ordinaire, Directrice du Centre de dialectologie et d'étude du français régional.

EH introduit les points suivant en faisant référence à quelques sujets qui avaient été soulevés lors de la dernière séance plénière :

- Le Rectorat a fait part de la confusion qui peut régner quand l'Assemblée fait des communications envers la communauté universitaire. En effet, il est facile de confondre l'AU avec l'Université dans son ensemble et il semblerait que certains l'aient fait lors des derniers événements liés à la Grève du climat. EH a demandé à M. Fabian Greub comment l'AU peut communiquer de manière adéquate. En cas de communication directe à la communauté universitaire par courriel, une manière de faire serait d'adopter un modèle de courrier électronique précisant que cela émane de l'AU, avec :
 - Toujours le même titre « Communication de l'Assemblée de l'Université : *sujet* »
 - Une phrase-type à joindre à toutes les communications, par exemple : « *L'Assemblée de l'Université est un organe réunissant des représentantes et représentants des quatre corps de l'Université. A ce titre, elle peut prendre position sur des questions intéressant la communauté universitaire dans son ensemble* ».
- Les deux séances du semestre de printemps 2020 auront lieu **les jeudis 5 mars et 7 mai de 12h15 à 13h45**. On garde l'idée d'organiser 2 réunions plénières par semestre tout en sachant qu'on peut en fixer davantage au besoin.
- EH rappelle que le bureau a décidé de profiter de la période où l'Assemblée a moins d'activités pour inviter les président-e-s des quatre corps de l'Université à se présenter. La présidente de l'ACINE (Association du corps intermédiaire de l'UniNE) va faire une présentation aujourd'hui, puis la FEN (Fédération des Etudiant-e-s Neuchâtelois-e-s) en novembre 2019 et l'APUniNE (Association des Professeur-e-s de l'UniNE) en mars 2020. Le bureau propose également que le Secrétaire général et les services centraux les plus importants se présentent une fois tous les deux ans, afin de présenter leurs activités aux membres de l'AU.
- Le bureau de l'AU souhaiterait organiser avec le Conseil de l'Université (CU) une sortie amicale – par exemple à la Vue des Alpes avec une petite marche en raquettes – durant la période de l'intersemestre en janvier-février 2020. EH a contacté le président du CU.
- EH encourage les membres à assister au Dies Academicus le 2 novembre 2019 qui aura pour thème « S'engager ».

2. Approbation :

a. De l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté.

b. Du PV de la séance du 11 avril 2019

Le PV est approuvé.

3. Invitation de la présidente de l'ACINE (Association du corps intermédiaire de l'UniNE)

Madame Léa Farine

Madame Léa Farine est accompagnée de 2 autres membres de l'ACINE, Mesdames Loanne Janin et Aurélie Mariotti. Elle les remercie chaleureusement pour leur présence.

Présentation générale

L'ACINE, selon ses statuts, a pour fonction de défendre les intérêts du Corps intermédiaire (CI), de le représenter auprès des autorités académiques et politiques, de favoriser les contacts et les échanges entre ses membres et de promouvoir les missions fondamentales de l'Université.

Elle est composée de facto de tous les membres du CI, ce qui représente environ 53% de tous les équivalents temps plein parmi les collaboratrices et collaborateurs de l'UNINE. Le CI est composé par les maîtres d'enseignement et de recherche, les maîtres assistant-e-s, les chargé-e-s d'enseignement, les collaboratrices et collaborateurs scientifiques, les post-doctorant-e-s et les assistant-e-s doctorant-e-s.

Lors de l'Assemblée générale (AG) à laquelle sont conviés tous les membres du CI, est élu un Comité exécutif qui comprend, dans l'idéal, deux membres du CI par Faculté. C'est aussi à ce moment-là que sont élus les représentant-e-s du CI dans les commissions et à l'Assemblée. Dans certains cas particuliers, par exemple la commission ad hoc d'intégrité scientifique, l'ACINE propose les noms des candidat-e-s au Rectorat, qui les nomme.

A chaque AG, les représentant-e-s du CI à l'AU et dans les commissions universitaires sont invité-e-s à faire un rapport sur les activités de l'année.

Au cours de l'année, le Comité exécutif de l'ACINE a pour mission d'exécuter les décisions prises à l'AG, d'assurer la représentation du CI auprès des autorités académiques et politiques, de gérer les affaires courantes et d'organiser l'AG.

Activités de l'ACINE dès 2017

D'après les informations dont dispose Léa Farine, l'ACINE a été fondée en 2003. Après des périodes plus ou moins actives, l'association a été relancée avec l'AG fin 2017. Elle est composée à ce jour de cinq personnes qui se rencontrent environ une fois par mois afin de faire le point, de discuter des événements à venir, de faire le relai des éventuelles remarques des membres du CI qui lui auraient été adressées, etc.

Durant ces deux dernières années, l'ACINE a modifié ses statuts pour les rendre conformes à la LUNE et a introduit le langage épïcène, puis, a fait des modifications de fond et les a déposées auprès du Rectorat. Une tâche importante qui reste à accomplir est la refonte du site web, de sorte à pourvoir l'ACINE d'une vitrine efficace.

Les membres du CI organisent des « scientific chillouts » qui consistent à pouvoir présenter sa recherche et échanger ensuite autour d'un apéritif. Léa Farine espère que ces événements prendront de l'ampleur avec le temps.

Intérêts du Corps intermédiaire et position de l'ACINE à ce sujet

Concernant la défense des intérêts du CI, Léa Farine regrette que le Comité, depuis 2017, ne soit composé que d'assistant-e-s-doctorant-e-s. Elle ajoute qu'il est toujours difficile de trouver des personnes intéressées à participer aux activités. L'ACINE n'a pas de réponse simple à ce problème et ses moyens d'action sont limités, ne serait-ce que parce que ses membres travaillent bénévolement.

Elle indique qu'une difficulté posée par le statut particulier du CI est la diversité des rapports hiérarchiques et la disparité des situations entre les membres, situation qui varie selon le taux d'engagement, le professeur responsable, la faculté, les tâches d'assistantat, etc. Or les membres n'ont pas la possibilité d'agir sur les situations particulières, hormis en orientant les individus vers la meilleure solution pour eux. A partir de ce constat, il semble qu'un moyen d'action en son pouvoir est d'agir pour améliorer la transparence et l'information à destination des membres du CI. Dans cette optique, l'ACINE a réfléchi aux informations utiles à fournir aux membres du CI et aux moyens qui pourraient être mis en œuvre pour faciliter leur transmission (par exemple, mise à disposition par le Rectorat d'un cahier des charges uniformisé et/ou d'exemples de cahier des charges correctement complétés, journée d'accueil pour les nouvelles personnes engagées, enquête de satisfaction auprès des doctorant-e-s, etc.). A cette fin, l'ACINE a élaboré une sorte de feuille de route qui regroupe ces informations et a rencontré M. Sébastien Milardo, chef de service des Ressources Humaines (RH), dans le but de lui communiquer ses suggestions. M. Milardo les a informés des projets en cours menés par les RH et le Rectorat les concernant. Dans

le futur l'ACINE planifie d'autres rencontres qui lui permettront d'établir des liens entre l'association et les instances universitaires, de travailler en collaboration avec l'institution et d'être aidée dans ses démarches.

L'ACINE souhaite élaborer un guide pour les doctorant-e-s et assistant-e-s doctorant-e-s nouvellement engagé-e-s spécifique à l'UNINE.

EH remercie Mme Farine pour sa présentation et demande au Rectorat s'il souhaite ajouter un complément par rapport à ce qui a été dit, notamment par rapport à la thématique proposée par l'AU « santé au travail » ?

Le Recteur indique qu'en ce moment, il travaille sur un grand dossier au niveau suisse qui soulève de nombreuses questions liées aux doctorant-e-s.

- Ce dossier inclut les questions liées à l'encadrement des doctorant-e-s, notamment les écoles doctorales, la CUSO (Conférence Universitaire de Suisse Occidentale), les règlements, les dépôts de thèse, l'organisations des examens, les engagements, etc. Un autre grand dossier concerne l'ajustement des grilles salariales du corps intermédiaire. Au niveau doctoral, de nombreuses différences existent : les salaires ne sont pas toujours équitables entre les assistant-e-s doctorant-e-s (dont les grilles ont été établies par l'Etat) et les doctorant-e-s qui bénéficient de fonds de tiers.
- Il soulève également la problématique liée au modèle actuel du binôme « directeur-trice de thèse et assistant-e doctorant-e » : il pense qu'il serait mieux à l'avenir que les doctorant-e-s puissent bénéficier d'un directeur-trice scientifique, mais également d'un autre accompagnement, notamment sur le plan administratif (avance de la thèse, etc) et de son encadrement. Le Rectorat a d'ailleurs demandé à chaque faculté de réfléchir à cette question. On pourrait par exemple ouvrir un bureau doctoral central ou par faculté, etc.
- De plus il y a eu dernièrement une restructuration de la CUSO dont le budget venant de la confédération a été revu à la baisse et des postes de coordinateur-trice-s supprimés (dès 2021).
- Le thème de la collaboration entre les universités et les HES est également soulevé, notamment celui lié aux étudiant-e-s HES qui souhaitent faire un doctorat dans une Haute école suisse sous forme de cotutelle. Certaines HES souhaiteraient pouvoir décerner leurs propres doctorats dans le futur. Un dialogue futur avec la confédération semble donc indispensable.

Le Recteur indique qu'il apprécie que l'ACINE ait pris contact avec M. Milardo afin de discuter des problèmes liés aux RH. Ce service est autonome, mais subordonné au Rectorat. La confidentialité dans ce cas-là a été strictement respectée. Ce fonctionnement avec le service des RH (ou un autre service) paraît sain puisque dans le cas présent, l'ACINE a autorisé le service des ressources humaines à faire part de leurs remarques au Rectorat. L'ACINE a également la possibilité de contacter le Rectorat si elle le souhaite.

EH espère que l'ACINE pourra trouver dans le futur des synergies afin qu'elle reste attractive et rappelle que l'AU reste un lieu où l'ACINE pourra être représentée d'un point de vue institutionnel. Les deux représentantes externes de l'ACINE se retirent avec les remerciements des membres de l'AU.

4. Discussion sur le Mandat d'objectifs 2019-2022

Le bureau a mis le Mandat d'objectifs (MO) sur l'agenda, car il n'a pas encore été discuté par l'AU. Pour rappel, le MO a été ratifié par le Grand Conseil neuchâtelois en juin 2019. EH soulève les points suivants et invite les membres et le Rectorat à la discussion.

- EH demande au Rectorat d'informer sur les négociations qui sont en cours en ce qui concerne le Contrat de prestations qui va suivre.
- EH a procédé à une comparaison entre le Plan d'Intentions (PI) et le MO. D'abord, elle salue la qualité du PI, trouve qu'il découle de la Vision stratégique à 10 ans et est bien adapté aux besoins de la communauté. Elle a ensuite comparé le PI au MO afin de relever les changements. En ce qui concerne le MO, EH a l'impression que les notions de « besoins sociétaux » et de « pertinence » ont été subtilement transformées dans le MO. Dans le MO, elles se réfèrent aux besoins de l'économie essentiellement, alors que ces notions s'appliquent de manière plus large dans le PI, répondant aux besoins de la Cité dans son ensemble. En effet, le MO donne l'impression que les personnes doivent être directement employables par des entreprises privées. EH craint que ce profil soit plutôt celui des HES et se demande si l'université se distingue suffisamment par rapport aux HES d'un point de vue des compétences à fournir ?
- EH a l'impression que certains indicateurs et critères du MO ne sont pas applicables (par exemple la proportion d'assistant-e-s doctorant-e-s entrés en 4e année et quittant l'Université de Neuchâtel sans doctorat doit être inférieure à 5% en moyenne annuelle) et demande comment la négociation peut être faite par rapport à ces derniers ?
- EH demande si l'AU aurait un rôle à jouer par rapport à la mise en œuvre des différents mandats ?
- Un membre a une autre question et demande une définition du terme « Société 4.0 » et si la digitalisation d'un point de vue du développement durable qui engendre un certain coût écologique (par exemple stockage) a été pris en compte ?

Le Recteur prend la parole.

- Il indique que de nombreux acteurs politiques sont impliqués en matière de négociations dont le Rectorat, le Conseil de l'Université, le Conseil d'Etat (CE) et le Grand Conseil (GC). Ces deux derniers sont eux-mêmes composés par différents services, partis et commission du Grand Conseil. L'Université a rédigé le PI en y mettant ses souhaits et buts, tout en proposant à l'Etat quelque chose d'acceptable et cohérent. On peut voir effectivement des glissements dans le MO car les intérêts de l'Etat sont différents de ceux de l'UniNE et chacun de son côté a dû négocier. Le Recteur est cependant satisfait car peu d'amendements en ont découlé et le monde politique a voté positivement pour le MO.
- Le CE a ajouté deux points : 1- l'Université doit obtenir l'accréditation (ceci était déjà prévu par l'Université) 2 : l'UniNE doit établir s'il y a des barrières sociales en matière d'accès aux études à l'UniNE. Suivra le Contrat de prestations rédigé par l'Office d'organisation de l'Etat. Ce dernier mettra en œuvre le MO et définira les objectifs stratégiques à atteindre.
- Etant donné que c'est la première fois qu'un tel contrat est passé avec l'Université, chacun apprend de son côté. Le Recteur précise qu'à la base certains indicateurs étaient difficilement mesurables (par exemple qu'entend-on par « étudiant-e », est-ce que cela concerne les étudiant-e-s BA, avec les MA, avec ou sans les doctorant-e-s, etc ?) et qu'un gros travail a été effectué dans le but de fournir des descriptions concrètes afin qu'elles soient mieux mesurables. La partie consacrée aux financements de la Confédération et inter-cantonaux est par exemple composée de nombreux indicateurs quantitatifs car

l'Etat est exposé. D'autres indicateurs sont plus qualitatifs. Par exemple ceux qui concernent le développement durable.

- Il mentionne que la notion de « Société 4.0 » a été proposée justement pour ne pas parler que de l'économie, avec une notion comme « Industrie 4.0 », par exemple, mais de la société dans son ensemble. Dans cet exemple, les indicateurs sont moins précis et mesurables. Le Contrat de prestations reprendra en gros le MO.
- Concernant les HES, en résumé, le Recteur est d'avis que la problématique vient du fait que la Confédération a, à la base, ouvert les HES dans le but de créer des formations de bachelor professionnalisantes. Puis, par la suite, des Masters ont été introduits, ce qui a entraîné de nombreux questionnements sur les passerelles. Plus tard, la Confédération a mis à disposition des fonds dans le but que les HES, HEP et HEU collaborent afin que les personnes qui ont obtenu un Master dans une HES puissent obtenir un doctorat (cotutelle HES-HEU). Les HEU (universités et EPF) dès le début ont maintenu l'idée que leurs positionnements se distinguent par le fait qu'elles font la recherche fondamentale. Toutefois les HES deviennent de plus en plus académiques et moins professionnalisantes. Certaines d'entre elles souhaitent pouvoir décerner des doctorats. Le problème est donc national.

EH félicite le Rectorat pour tout le travail fourni, ainsi que pour l'enveloppe quadriennale obtenue car la partie n'était pas gagnée d'avance.

5. Discussion des thématiques – création des groupes de travail

Le Bureau a proposé aux membres de l'AU de travailler de manière autonome et proactive sur une ou plusieurs thématiques de leur choix, étant donné que cette période voit l'Assemblée moins chargée par des tâches formelles. Plusieurs personnes ont proposé les thématiques suivantes :

- Santé psychique au travail
- La bureaucratisation des universités
- Communication, transparence et participation
- Université de Neuchâtel et marché du travail

EH précise que l'Assemblée est le seul organe où tous les corps de l'Université sont représentés. La plupart des membres de l'AU ont fait le choix de siéger et peuvent choisir la manière de poursuivre le travail. EH a conscience qu'il est difficile pour les membres de dégager du temps et qu'ils ont déjà fourni du temps pour mener à bien les tâches formelles requises (Statuts, PI, Vision stratégique, etc). Toutefois, les défis pour le monde universitaire et pour l'UniNE sont importants. Il serait donc dommage que l'AU ne s'en tienne qu'à ces tâches.

EH poursuit en indiquant qu'elle a proposé aux membres de consulter le récent rapport de l'AU de Genève intitulé « Vers une excellence démocratique ». Elle a le sentiment que les problèmes sont les mêmes qu'à l'UniNE, à savoir des problèmes de communication et de bureaucratisation liés à la complexité de ces institutions. EH ne souhaite pas une confrontation avec le Rectorat, mais un lieu où les différences d'avis puissent émerger afin de proposer des solutions et aller de l'avant.

Léa Farine ajoute que ces groupes de travail ne représenteront pas une trop grande charge de travail. Le fait de se retrouver et en parler peut déjà être intéressant.

EH invite donc les membres à indiquer quels sont les problèmes qui les intéressent, notamment par rapport aux groupes de travail ?

Un membre prend la parole et indique que le fait que l'AU soit plus active à certaines périodes et moins active à d'autres ne semble pas constituer un problème. Il ne lui paraît pas indispensable de trouver des sujets de réflexion pour occuper les périodes creuses, sauf si des sujets sont à traiter en urgence.

Un autre membre pense qu'il serait intéressant d'aller plus en profondeur par rapport au problème soulevé en début de séance concernant le nouveau système à mettre en place pour les écoles doctorales.

Un troisième membre indique en référence à la santé psychique au travail que ce thème fait partie d'un projet tenu par l'UNES (Union Nationale des Etudiant-e-s de Suisse). Cette dernière a organisé en collaboration avec l'IPTO et d'autres universités des conférences et ateliers qui prendront place en novembre. Etant donné qu'il a déjà de bonnes connaissances de ce projet, il verrait ici une occasion de pouvoir échanger avec les autres corps, mais également voir ce qui se passe dans d'autres universités et pouvoir développer le concept au sein même de l'UniNE.

Enfin, un quatrième membre rappelle qu'il est très important que l'UniNE renforce son attractivité dans le canton, mais aussi à l'extérieur. En effet, la compétition entre les universités est un réel problème. Un effort a été fourni dans ce sens par l'UniNE car le CU et le Rectorat ont rendu visite à tous les lycées. N'y aurait-il pas d'autres solutions également ? Chercher par exemple à voir ce qui se passe dans les autres universités pourrait aider à trouver une meilleure stratégie en matière d'attractivité. Cette question est donc institutionnelle. Un groupe de travail pourrait être créé dans ce sens.

La discussion est à reprendre lors d'une prochaine Assemblée – le Bureau fera une proposition pour la prochaine séance.

6. Communications du Rectorat

- Le Rectorat invite les membres de l'AU au Dies Academicus le 2 novembre 2019 qui aura pour thème « S'engager ».
- Deux directives sont entrées en vigueur sur la formation continue du PATB et l'évaluation des fonctions. La commission du PATB a été consultée par rapport à ces directives.
- La durabilité de l'Université de Neuchâtel a été classée no 3 en Suisse dans un ranking du WWF, ce qui est positif.
- UNIHUB : deux séances ont eu lieu à ce jour. Une Commission de planification présidée par le Secrétaire général Fabian Greub siège. Les utilisateurs, l'Etat et la Ville y sont représentés et des discussions se font sur ce qui devrait ou non être intégré. Il y aura une séance en novembre du Comité de pilotage (organe de l'Etat). Le dossier progresse normalement.
- Le Rectorat est actuellement en train de travailler sur les grilles salariales du corps académique (professoral et intermédiaire). Le Rectorat a mené une enquête avec l'aide d'AZUR afin de comparer avec les autres universités les postes similaires (par exemple les règlements, les cahiers des charges, etc). Il a fait une synthèse et va se fixer sur cette dernière afin de pouvoir établir de nouvelles grilles salariales. Ce travail est technique.
- L'UniNE est sortie du classement THE Top 20 small universities, même si l'UniNE s'est globalement améliorée de 30 places. Ceci est dû au fait que de nouvelles petites universités, qui sont en réalité la plupart des sous-unités d'universités beaucoup plus grandes, ont été créés, notamment en France. L'UniNE ne base pas sa stratégie sur ce classement.

a. Procédure d'accréditation

Le 19 novembre prochain débutera la procédure d'accréditation de l'Université de Neuchâtel. Le Rectorat aura une séance formelle avec les représentant-e-s de l'AAQ (Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité) le matin. En raison de l'importance des résultats de ce processus pour notre institution, le Rectorat va organiser ensuite une séance d'information à 13h00 sous forme de coup d'envoi, à laquelle l'ensemble de la communauté universitaire sera invitée.

La communauté universitaire a déjà reçu des nombreux courriels explicatifs. Ces derniers ont été rédigés le plus clairement possible afin que tout le monde soit au mieux préparé. Ces démarches visent à améliorer la qualité du fonctionnement de l'UniNE à tous les échelons. Le Bureau Qualité a déjà effectué un long travail préparatoire. La procédure sera faite de la manière suivante :

- 1er semestre 2020 (jusqu'en août): Auto-évaluation
 - Collecte de données et d'informations
 - Rédaction d'un rapport d'auto-évaluation où toutes les unités de l'UniNE seront sollicitées selon les standards AAQ suivants :
 1. Stratégie en matière d'assurance qualité
 2. Gouvernance
 3. Enseignement, recherche et prestations de service
 4. Ressources
 5. Communication interne et externe
- 2ème semestre 2020: Evaluation externe
 - Visite de l'UniNE par un groupe d'expertes et experts (mi-novembre)
 - Rédaction d'un rapport d'expertise
- 1er semestre 2021: Délibération et décision
 - Remise d'une proposition de l'Agence Suisse d'Accréditation et d'Assurance Qualité (AAQ) au Conseil Suisse d'Accréditation (CSA)
 - Décision du CSA, publication de la décision (juin)

L'Assemblée sera sollicitée afin de commenter le rapport d'auto-évaluation.

7. Divers et imprévus

Pas de divers.

La séance est levée à 13h55.